

MISSION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

TEXTE SOUS EMBARGO

A NE PUBLIER QU'AU  
MOMENT DU DISCOURS

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

COMMUNIQUE DE PRESSE No. 47A

Le 19 octobre 1967

Bureau de Presse  
866 United Nations Plaza  
Suite 250  
New York, N.Y. 10017  
Plaza 1-5600

COOPERATION INTERNATIONALE TOUCHANT LES UTILISATIONS  
PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE

Texte de la déclaration que doit faire, le 20 octobre 1967,  
le Représentant du Canada à la Première Commission, Monsieur  
le député Hugh Faulkner, sur la coopération internationale  
touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-  
atmosphérique.

Je désire suivre la tradition établie en cette Commission et féliciter les auteurs des plus récentes réussites dans le domaine de l'exploration de l'espace extra-atmosphérique avant d'aborder l'étude du Point 32 de l'ordre du jour. Les Etats-Unis et l'URSS ont tous deux réussi, au cours de l'année écoulée, des exploits spatiaux spectaculaires. Pas plus tard que cette semaine, par exemple, une capsule envoyée par l'URSS se posait en douceur sur Vénus et transmettait à la Terre des renseignements précieux sur les conditions atmosphériques qui existent sur Vénus. Cet après-midi même la sonde américaine Mariner V doit atteindre Vénus et l'on espère que les renseignements qu'elle permettra de recueillir viendront compléter ceux que la capsule Venus IV a permis d'obtenir. La France et l'Italie ont fait des progrès remarquables au cours de l'année, alors que d'autres pays, y compris le Canada, ont poursuivi leurs programmes spatiaux déjà existants et ont bénéficié de plus en plus de la collaboration internationale en ce domaine.

Nous avons à étudier le rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur son propre travail et sur celui de ses organes subordonnés. Lors des réunions du Comité du 13 au 15 septembre, certaines délégations, dont celle du Canada, ont pu exprimer leur point de vue sur l'activité du Comité au cours de l'année écoulée. Nous n'avons donc pas l'intention d'entrer aujourd'hui dans les détails; nous nous contenterons de remarques générales.

The first part of the report deals with the general situation of the country and the progress of the work during the year. It is followed by a detailed account of the various projects and the results achieved. The report concludes with a summary of the work done and the plans for the future.

The second part of the report deals with the financial aspects of the work. It gives a detailed account of the income and expenditure for the year and shows how the work has been financed. It also discusses the various sources of income and the methods of expenditure. The report concludes with a summary of the financial position and the plans for the future.

---  
ANNEXURE I

This annexure contains a list of the various projects and the results achieved during the year. It is arranged in the order in which the projects were completed. The results are given in detail and are supported by the necessary evidence.

---  
ANNEXURE II

This annexure contains a list of the various sources of income and the methods of expenditure. It is arranged in the order in which the income was received and the expenditure was incurred.

---  
ANNEXURE III

This annexure contains a list of the various sources of income and the methods of expenditure. It is arranged in the order in which the income was received and the expenditure was incurred.

---  
ANNEXURE IV

This annexure contains a list of the various sources of income and the methods of expenditure. It is arranged in the order in which the income was received and the expenditure was incurred.

---  
ANNEXURE V

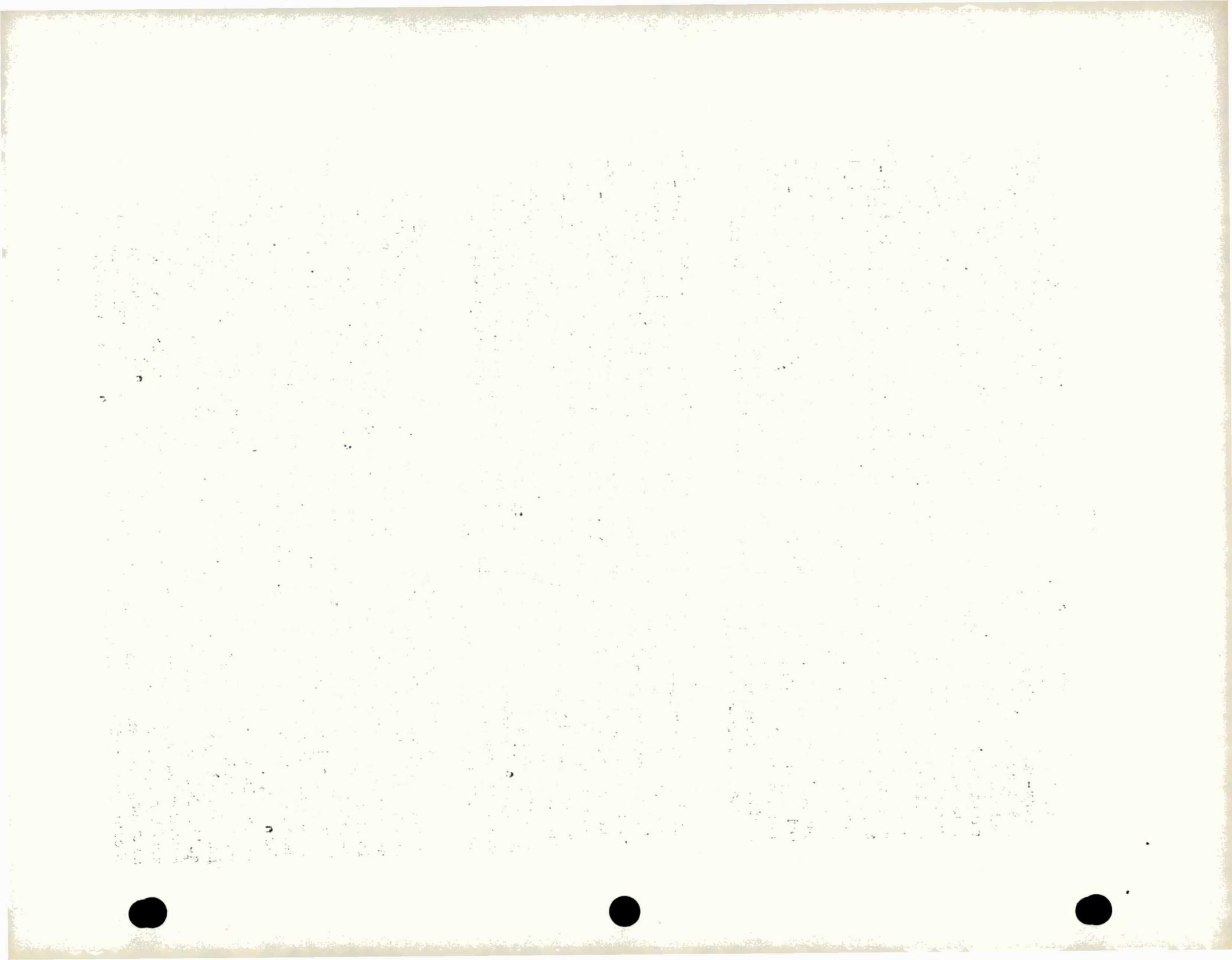
This annexure contains a list of the various sources of income and the methods of expenditure. It is arranged in the order in which the income was received and the expenditure was incurred.

---

Nous croyons que le Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, qui a été ouvert à la signature le 27 janvier, constitue une excellente entrée en matière. Nous trouvons encourageant que plus de 80 Etats aient déjà signé ce Traité et nous incitons les autres Etats à y apposer leur signature le plus tôt possible. Comme mes distingués collègues se rappelleront sans doute, les cérémonies officielles marquant l'entrée en vigueur de ce traité ont eu lieu très récemment; nous espérons que cette affirmation solennelle des importants principes régissant la collaboration internationale dans l'espace extra-atmosphérique nous incitera à travailler avec une ardeur renouvelée à l'élaboration d'ententes juridiques sur l'assistance aux astronautes et aux véhicules spatiaux ainsi que sur la responsabilité pour les dommages causés par des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique. Un accord est intervenu sur un certain nombre de points et cela doit nous encourager à en faire un ensemble complet de règlements qui permettront aux principes énoncés dans le Traité de garantir l'exploration et l'utilisation ordonnés et légaux de l'espace extra-atmosphérique.

Nous nous intéressons tout particulièrement aux aspects humanitaires du Traité. Le décès tragique d'astronautes américains et russes au cours de l'année écoulée nous rappelle les grands risques que court l'homme dans sa conquête de l'espace. Nous savons quelle ingéniosité et quelle prévoyance on déploie pour prévenir les accidents, mais nous devons toujours être prêts au cas où ils se produisent malgré toute les précautions prises. Il serait absolument impardonnable que des considérations juridiques ou politiques nous empêchent en cas d'urgence ou d'accident de porter secours le plus rapidement et le plus efficacement possible selon nos moyens technologiques aux astronautes en détresse, de même qu'à leurs véhicules. Le Traité décrit les astronautes comme des Ambassadeurs du genre humain et l'humanité a donc l'obligation de tout faire pour assurer leur sécurité.

Certaines délégations se sont avouées déçues que le Sous-comité juridique n'ait pu faire plus de progrès vers la conclusion d'un accord sur l'assistance aux astronautes en détresse et le retour des astronautes. Nous aurions certes préféré que règne un accord plus profond sur ce sujet, mais nous ne croyons pas qu'il y ait lieu d'être pessimiste. Si les travaux se poursuivent dans le même esprit de collaboration qui a prévalu jusqu'ici, nous pouvons espérer arriver à une solution. Nous réalisons que les problèmes sont complexes, et nous ne devrions pas nous laisser décourager par la lenteur de notre progrès jusqu'ici. Cela ne veut toutefois pas dire que nous sommes satisfaits de la vitesse avec laquelle nous progressons ou que nos réalisations en ce domaine nous empêchent de voir le travail qui reste à accomplir. Les progrès rapides de l'exploration spatiale doivent nous rappeler qu'il faut faire vite si nous ne voulons pas être dépassés par les événements. Nous espérons donc que le Sous-comité juridique pourra accélérer son rythme de travail au cours de l'année qui commence et nous trouvons encourageant que l'Ambassadeur Morozov de l'URSS ait déclaré au Comité le 13 septembre de cette année, que son pays est

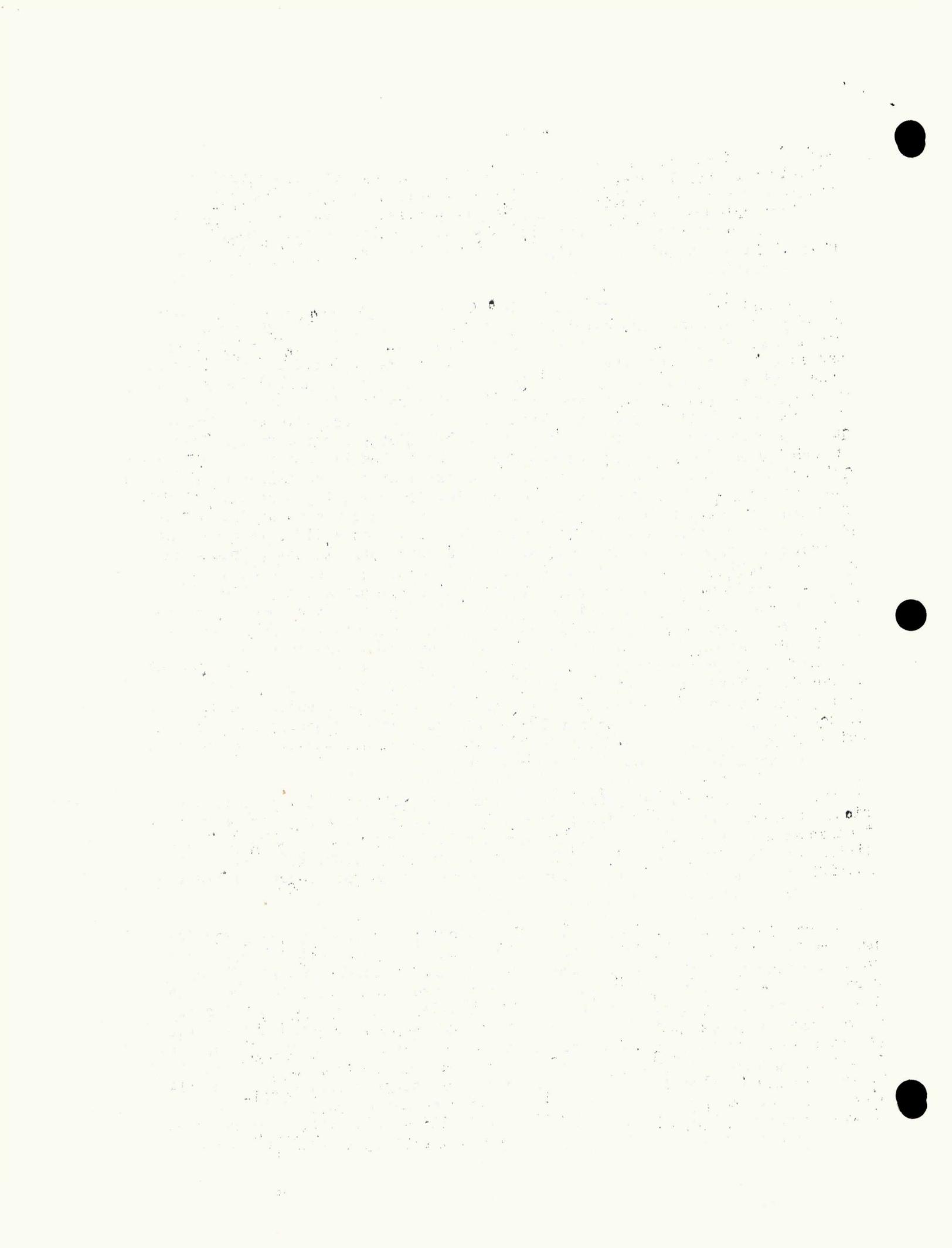


prêt à examiner dans le cadre du Traité non seulement les questions d'assistance aux astronautes mais aussi celles du retour des astronautes et de la restitution des véhicules spatiaux en cas d'accident ou d'atterrissage d'urgence. La délégation du Canada fait, pour sa part, tout ce qu'elle peut pour aider à atteindre au plus tôt le but poursuivi.

Un autre problème épineux auquel devra s'attaquer le Sous-comité juridique est celui de la responsabilité pour les dommages causés par des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique. En ce domaine aussi, le travail avance lentement, mais on a fait des progrès particulièrement dans la définition des dommages. La délégation du Canada a pris une part importante à l'élaboration de cette définition. On comprend l'urgence d'une entente sur la responsabilité pour dommages causés quand on pense au grand nombre d'objets qui sont lancés chaque année dans l'espace extra-atmosphérique. Les lancements de satellites artificiels et de sondes interplanétaires sont devenus tellement fréquents qu'on ne leur accorde plus la manchette. Il ne s'est pas produit d'accident grave jusqu'ici, et cela est une preuve du génie scientifique des géants de l'espace et de la minutie de leurs préparatifs, mais nous ne pouvons espérer éviter indéfiniment les accidents. Il est probable que le nombre des lancements s'accroîtra à mesure que des nouveaux Etats se lanceront seuls, ou conjointement, dans l'exploration de l'espace extra-atmosphérique, et il faut être prêt à parer aux conséquences d'un accident qui risque de se produire tôt ou tard. Nous devons travailler soigneusement, ce qui ne veut pas nécessairement dire lentement. Le besoin d'accords internationaux se fait plus pressant au moment même où les différents aspects du problème exigent une étude plus approfondie. Il serait opportun que le Sous-comité juridique se réunisse au début de l'an prochain pour examiner les problèmes encore en souffrance afin que, lorsque la XXIIIe AGNU examinera le travail du Sous-comité, ce dernier puisse faire état de progrès importants.

Il n'est point nécessaire de rappeler qu'il est difficile de donner une définition précise et durable de l'espace extra-atmosphérique et surtout une définition qui soit à la fois juridiquement et techniquement acceptable. On pourrait revoir le libellé de cette définition de temps à autre lorsque de nouvelles données scientifiques le justifieraient.

Sous-jacente aux remarques que nous avons faites jusqu'ici est la conviction que l'exploration spatiale ne devrait pas être la prérogative d'un petit nombre de pays. Les Etats-Unis et l'URSS sont actuellement les deux plus grands pays explorateurs de l'espace et le seront probablement encore longtemps, mais il ne faut pas oublier que les autres Etats peuvent eux aussi apporter une contribution valable en ce domaine. Plusieurs autres pays comme le Canada ont leurs propres programmes spatiaux, ce qui prouve qu'on peut en arriver à de bons résultats même si on ne dispose que de ressources limitées. En particulier, le succès du programme canadien de lancement de satellites d'exploration ionosphérique, entrepris il y a cinq ans et toujours en vigueur, a donné naissance au programme Alouette/Isis; le Canada et



les Etats-Unis travaillent en collaboration avec des organismes de France, de Grande-Bretagne, d'Australie, de Norvège, du Japon et de l'Inde dans le cadre de ce dernier programme. L'installation internationale de lancement de fusées sondes de Thumba en Inde nous fournit exemple de ce que peut accomplir la collaboration internationale en ce domaine; d'autre part, un certain nombre d'experts doit se rendre en Argentine pour déterminer si les Nations Unies doivent participer à l'installation d'une base de lancement de fusées sondes à Mar del Plata.

En plus de nous aider à mieux comprendre l'univers, les différentes réalisations spatiales ont une profonde influence sur notre vie quotidienne. La Conférence sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique qui doit se tenir à Vienne du 14 au 27 août 1968, aura un rôle important à jouer: elle pourra confirmer que l'exploration et la recherche spatiales nous réservent des avantages pratiques dont pourront bénéficier un grand nombre de gens si on sait les répandre par les moyens appropriés. Il est parfois très difficile de saisir les relations qui existent entre l'envoi d'un homme à la Lune et la solution sur terre des problèmes de la faim, de l'analphabétisme et de la pauvreté, mais il ne faut pas oublier que les recherches scientifiques dans le premier cas peuvent avoir des répercussions sur la solution des problèmes mentionnés. Il est inutile de souligner les avantages apportés, par exemple, par l'amélioration des prévisions météorologiques grâce aux satellites météorologiques spatiaux. En plusieurs endroits dans le monde une mauvaise récolte peut causer des milliers de morts par inanition en plus de perturber souvent l'économie du pays en voie de développement. L'amélioration des prévisions météorologiques aidera à améliorer le rendement agricole et il s'agit certes là d'un des problèmes les plus importants auxquels le monde a à faire face aujourd'hui. Les satellites de communication auront certainement un rôle important à jouer en mettant l'instruction à la portée de tous.

Il reste aussi beaucoup à faire dans les domaines de l'éducation et de la formation à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et nous osons croire que la prochaine conférence permettra aux pays en voie de développement de déterminer quels avantages ils peuvent retirer et comment leurs besoins pourraient être le mieux satisfaits. La Conférence devra donc mettre fortement l'accent sur les aspects pratiques de la recherche et de l'exploration spatiales et surtout sur ceux qui peuvent se révéler utiles aux pays en voie de développement. Nous voulons souligner que la Conférence ne prendra tout son sens et ne remplira les buts qu'elle s'est fixés que si les pays en voie de développement y participent activement. Il est important que les Etats membres sachent, avant de prendre une décision quant à leur participation à la Conférence, que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a demandé que les mémoires présentés à la Conférence soient rédigés de façon à être compris non seulement des savants, mais de tous ceux qui s'intéressent au bien-être de leur peuple.

[The text in this block is extremely faint and illegible, appearing as a series of light gray marks and noise on the page.]

Afin que tous les mémoires techniques présentés à la Conférence puissent être étudiés à fond par les experts, la délégation du Canada souhaite que le Sous-comité technique et scientifique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique se réunisse pendant la Conférence ou immédiatement après pour que ce forum d'experts ait le temps lui aussi d'étudier les mémoires avant que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ne présente son rapport à la XXIIIe AGNU.

La Conférence ne sera un succès que si les délégués eux-mêmes s'y préparent de façon appropriée. J'aimerais en terminant exhorter tous les Etats membres à participer à la Conférence sur l'espace extra-atmosphérique qui se tiendra à Vienne en août 1968.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is too light to transcribe accurately.